



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025. L'avis de motion requis par la loi a également été donné à cette occasion.

Ce projet de règlement a pour objet l'adoption d'un règlement relatif à la circulation et à la signalisation.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 décembre 2025 à 19 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 13 novembre 2025.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière